

## Réunion de Conseil Municipal du 05 décembre 2023

### La Poterie Mathieu

#### Décision Modificative du 011 vers le 65

Une facture a été payée au chapitre 65 alors que le budget était prévu sur le chapitre 011. De ce fait, le chapitre 65 manque de crédits pour un montant de 8 700 €, ils seront virés à partir du chapitre 011.

#### Décision Modificative du 011 vers le 014

Suite à une hausse des taux de Taxe d'Habitation entre 2017 et 2019, un mouvement comptable d'un montant de 395 € doit être effectué sur le compte 739118 du chapitre 014, or ce chapitre doit être alimenté de la somme nécessaire à l'aide d'un virement depuis le chapitre 011.

#### VIDÉOPROTECTION

Suite à la présentation par le référent sureté de la Gendarmerie sur la vidéo protection, Monsieur le Maire a demandé des devis pour 5 caméras.

Il s'avère que les bâtiments tel que la mairie, le bâtiment technique et la salle communale sont vulnérables et mériteraient d'être vidéo-protégés, ainsi que les colonnes d'apports volontaires car cette zone fait l'objet de dépôts sauvages et également la route départementale avec une caméra VPI (Visualisation de Plaques d'Immatriculation).

Le devis s'élève à un montant de 19 200 € HT comprenant les caméras, les équipements annexes et les installations. À cela s'ajoute une maintenance annuelle d'un montant de 1 100 € HT.

Le conseil municipal vote à 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 1 ABSTENTION de continuer le projet global

Lorsque nous recevrons les réponses aux subventions demandées, il est proposé au Conseil Municipal de voter un pourcentage de subvention à atteindre pour réaliser le projet.

Monsieur le Maire suggère de réaliser le projet à

condition que la Mairie obtienne à minima 50 % de subventions, afin de laisser un reste à charge raisonnable pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents est pour réaliser le projet à condition que la mairie obtienne 50 % de subventions.

#### SITE INTERNET

Il serait nécessaire de moderniser et mettre aux normes RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*) le site internet de la commune. Un devis a été demandé à l'entreprise KREA3. Celui-ci s'élève à un montant de 990 € HT. A cela s'ajoute une maintenance annuelle d'un montant de 220 € HT par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de changer d'hébergeur, d'accepter le devis présenté d'un montant de 990 € HT et d'accepter la maintenance présentée.

#### ALIÉNATION DE LA SENTE DE LA GRISERIE MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aliénation de la Sente de la Griserie et que celui-ci va coûter la somme de 2 976,00 € TTC de frais (*détails de la décomposition, voir délibération 2023\_16\_LPM2*).

La vente est consentie pour un euro symbolique, auquel il convient d'ajouter les 2 976,00 € TTC, qui seront facturés à la mairie, ce qui représente un total à payer d'un montant TTC de 2 977,00 €.

Monsieur le Maire présente le projet de cession de la parcelle B214 à l'acquéreur. Ce dernier propose de partager les frais car il considère que c'est un service qu'il rend à la commune. Il informe que cela éviterait à la commune d'entretenir cette parcelle. Il suggère donc de diviser les frais par deux à savoir 1 488 € chacun (2976 € / 2). L'euro symbolique reste à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, la cession du terrain cadastré B214 au prix de 1,00 € TTC et la prise en charge par l'acquéreur et la mairie à parts égales des frais facturés à la mairie d'un montant de 1 488 € TTC chacun.

### **TRAVAUX DU SIEGE27 LES BELLES ÉPINES**

Cela fait 2 ans que l'on a engagé l'enfouissement de la Belle Épine. Celui-ci est en attente car cela est fait en jumelage avec le syndicat d'eau.

L'avis du conseil municipal est de continuer le projet.

### **Association des Festivités de La Poterie Mathieu : RÉSULTAT AG + PROGRAMME 2024**

Il a été suggéré d'arrêter l'A.F.L.P.M, mais suite à l'Assemblée Générale, des personnes se sont manifestées. Un Grand merci à Martine Sébire pour avoir assuré le relai pendant 2 ans. Projet de repartir sur 2024 avec en Président d'honneur : Gilles Sébire, Président et trésorier : Pascal Vautier, Secrétaire : Marie-Noelle Caron, Secrétaire adjointe : Ginette Perrée, Trésorier adjoint : Olivier Tirard.

Sur le prochain Pot 'Mat nous pourrons retrouver :

30/04/2024 : Loto

07/06/2024 : Soirée des voisins

07/07/2024 : Foire à Tout

24/08/2024 : St Louis avec la confrérie de charité.

12/10/2024 : Soirée festive

Organisation événement musical à étudier

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU**

Le Conseil Municipal, après présentation par Monsieur l'Adjoint au Maire, de ce rapport, adopte, à l'unanimité des membres présents, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau et la mise à disposition à la Mairie du rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

### **ORIENTATION BUDGÉTAIRE DU SIEGE27**

Le Conseil Municipal, après présentation de l'orientation budgétaire du SIEGE27 par Monsieur l'Adjoint au Maire, PREND ACTE, à l'unanimité des

membres présents, de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du SIEGE 2024.

### **PLUI**

Les ateliers par groupe ont été faits (prise de connaissance des terrains : haies, bâtis particuliers, attentes de chaque commune)

Une réunion publique ouverte à tous a eu lieu

Le tour des communes a été fait.

Prochaine étape : PADD (Projet d'Aménagement de développement durable)

### **QUESTIONS DIVERSES**

- On va passer à la taxe incitative pour les ordures ménagères. Le risque de cela est la multiplication des dépôts sauvages.
- Transport scolaire : Un courrier en recommandé a été reçu en mairie signé de 5 familles : La commune a fait une réponse.
  - L'inquiétude est que les familles ne veulent pas que leurs enfants descendent du car sur la route départementale à cause de la dangerosité de la grande route.
  - Le chemin demandé semble trop juste pour que le car passe.
  - Le transport scolaire n'est pas du ressort de la commune. La ComCom a matérialisé des zébras jaunes sur les emplacements d'arrêts des cars scolaires.
- Transfert de compétence Ordures Ménagères au SDOMODE : Actuellement le SDOMODE gère les déchetteries et le traitement des OM. Le ramassage est géré par la CCLPA. Au 1<sup>er</sup>/01/2024, le SDOMODE souhaite gérer le ramassage. Le jour de collecte va changer, il va passer au jeudi matin.
- Commande de raticide
- Élagage des chemins hors chemins de randonnées : le tracteur est trop large
- École des porte-drapeaux : pour les jeunes de 15 à 17 ans. Formation en 3 demi-journées à Évreux. À la fin de la formation : diplôme de porte-drapeau.

*Fin de séance à 21h25.*